

Communauté de Communes



Lure
Vançon
Durance

Le village – 04290 SALIGNAC

Tél. 04.92.34.46.75

Fax. 04.92.32.69.86

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.C.L.V.D.

Séance du 16 Janvier 2014

Étaient présents :

Pour la commune de Salignac :

- Michel LAUFERON, membre titulaire
- Christian TRABUC, membre titulaire
- Isabelle MORINEAUD, membre suppléante

Pour la commune de Montfort :

- Paul ROUCAUD, membre titulaire
- Alain BOSCO, membre titulaire
- Nicole PETIT, membre titulaire

Pour la commune de Châteauneuf-Val-St-Donat :

- Michel FLAMEN D'ASSIGNY, membre titulaire
- Marie-Josée ESTUBIER, membre titulaire
- Delphine FERRIGNO, membre suppléante

Pour la commune de Sourribes :

- Yvette PELEGRINA, membre titulaire
- Alain RAVEL, membre titulaire
- Benoît PROST, membre suppléant

Pour la commune d'Aubignosc :

- René AVINENS, membre titulaire
- Nathalie CESARINI, membre titulaire
- Frédéric ROBERT, membre titulaire

Pour la commune de Peipin :

- Pierre VEYAN, membre titulaire
- Pierre LAGARDE, membre titulaire
- Farid RAHMOUN, membre suppléant

Pour la CCLVD :

- Camille VEILLERETTE, chargée de mission

Étaient absents : Chantal CHAIX (Salignac), Patrick HEYRIES (Sourribes), André LUIGGI (CVSD), Nicole IMBERT (Peipin)

La réunion se déroule sous la présidence de M. Michel LAUFERON, Président.
M. René AVINENS est nommé secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.
La séance est ouverte à 18h15.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La mise au vote du compte-rendu de la séance du 19 décembre 2013 est reportée au prochain conseil.

2 - INSTALLATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE PEIPIN AU SEIN DES INSTANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

--- Monsieur le Président, après avoir procédé à l'installation des nouveaux conseillers communautaires désignés par la commune de PEIPIN suite à l'extension du périmètre de la C.C. Lure-Vançon-Durance, informe les membres du conseil communautaire qu'il est possible de doter le bureau d'un vice-président supplémentaire.

Rappelant qu'à ce jour le bureau de la communauté de communes compte 4 vice-présidents, Monsieur le Président demande au conseil communautaire de délibérer sur l'opportunité de créer un nouveau poste de vice-président.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de créer un poste de vice-président supplémentaire.

Monsieur le Président fait appel aux candidatures pour ce 5^{ème} poste de vice-président. M. Pierre VEYAN est candidat. ***Après élection, par 17 voix pour et une abstention, M. P. VEYAN est élu cinquième vice-président.***

--- Monsieur le Président propose d'installer deux membres titulaires auprès de la Commission locale d'évaluation des charges transférées : M. Pierre VEYAN et M. Pierre LAGARDE.

--- Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que, suite à l'extension du périmètre de la C.C. Lure Vançon Durance, au 1^{er} janvier 2014, il y a lieu de procéder à la désignation, par représentation substitution de la commune de PEIPIN, de deux délégués (un titulaire et un suppléant) auprès du S.M.I.R.T.O.M. du Canton de Volonne. S'agissant d'une représentation-substitution, il est proposé de reconduire les deux délégués actuels dans leurs fonctions auprès du S.M.I.R.T.O.M., à savoir M. Pierre VEYAN, titulaire, et M. Christian DUMONT, suppléant.

A l'unanimité, le conseil communautaire désigne, par représentation-substitution de la commune de Peipin, Messieurs P. VEYAN (Titulaire) et Christian DUMONT (suppléant) auprès du SMIRTOM.

3 - ORGANISATION DE L'ACCUEIL COLLECTIF A CARACTERE EDUCATIF POUR LE MOIS DE FEVRIER ET ORGANISATION DU PERISCOLAIRE DE PEIPIN

--- Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que lors de la séance du 19 décembre 2013, il a été décidé de maintenir le fonctionnement actuel des services périscolaires, de la ludothèque et de l'Accueil de loisirs au moins jusqu'à la rentrée de septembre 2014.

Lors de cette séance cependant, il n'a pas été précisé du budget alloué par la communauté de communes pour les activités de l'A.C.C.E. des petites vacances et des mercredis en période scolaire.

Jusqu'à présent, le budget alloué par la commune de Peipin, pour le centre de loisirs, était de 6,50 €/jour/enfant et de 2,50 €/jour/enfant pour le périscolaire. Ce budget est destiné aux activités, au matériel et au transport.

--- Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de se prononcer sur ces dotations.

A l'unanimité, le conseil communautaire donne son accord du conseil pour conserver l'organisation et les dotations faites jusque-là par la commune de PEIPIN, afin d'assurer dans de bonnes conditions la continuité des services que sont l'accueil collectif à caractère éducatif et le périscolaire, à savoir notamment pour les dotations :

- ***6,50 €/jour/enfant, pour l'ACCE (petites vacances et mercredis),***
- ***2,50 €/jour/enfant, pour le périscolaire.***

4 - TARIFICATION DES MERCREDIS ET DES REPAS DE L'ACCE DE PEIPIN

--- Monsieur le Président rappelle une nouvelle fois aux membres du conseil communautaire que lors de la séance du 19 décembre 2013, il a été décidé de maintenir le fonctionnement actuel des services périscolaires, de la ludothèque et de l'Accueil de loisirs au moins jusqu'à la rentrée de septembre 2014.

Lors de cette séance cependant, il n'a pas été précisé les tarifs appliqués aux familles pour l'A.C.C.E. des petites vacances et les repas les mercredis en période scolaire.

Jusqu'à présent, le tarif pour les mercredis qui était de 13,20 € par enfant (repas compris), et les tarifs des repas de l'accueil collectif à caractère éducatif pendant les vacances scolaires était de 3,90 €.

--- M. VEYAN confirme, sur une question de M. AVINENS, que l'A.C.C.E sera ouvert à tous les enfants de la C.C.L.V.D. le mercredi, puisqu'il s'agit d'une compétence transférée.

--- Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de reconduire ces tarifs.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de conserver les tarifs appliqués jusque-là aux familles par la commune de PEIPIN, afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'accueil collectif à caractère éducatif et du périscolaire, à savoir :

- ***13,50 €/jour/enfant, repas compris, pour l'accueil des enfants le mercredi,***
- ***3,90 €, prix du repas pendant les petites vacances, dans le cadre de l'A.C.C.E. (auquel il faut ajouter, comme vu lors de la séance du 1 décembre 2013, le prix de la journée qui est de :***
 - ***9,30 € par jour et par enfant pour les enfants de la CCLVD,***
 - ***15 € pour familles (grands -parents),***
 - ***35 € par jour/ enfant pour les personnes extérieures,***
 - ***10 € supplémentaires par jour et par enfant lors des séjours extérieurs.)***

5 - PROJET MONTFORT CANTINE GARDERIE : VALIDATION DU CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE ET MODIFICATION PLAN FINANCEMENT

Validation du choix du maître d'œuvre et signature du contrat :

--- Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 30 septembre 2013, le Conseil l'a habilité à lancer une consultation pour choisir un maître d'œuvre dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment destiné à abriter une cantine, une garderie et une salle d'activités à Montfort.

La date limite de remise conjointe des candidatures et des offres a été fixée au 16 décembre 2013.

La Commission d'Appel d'Offres a retenu 11 candidats, et a procédé à l'analyse de leurs offres, sur le fondement de 3 critères :

- Qualité architecturale du projet (40%)
- Références et moyens du candidat (30%)
- Proposition d'exécution du marché : prix et délais (30%).

--- Monsieur le Président indique que l'offre économiquement la plus avantageuse préconisée par la Commission est celle proposée par la société ACAMP ARCHITECTES (mandataire, dont le gérant est Damien-Ravi SAUVAGEON), basée à Gréoux-les-Bains, et les bureaux d'étude CET et TIERCELIN

Monsieur le Président expose les éléments de ce choix, et notamment les éléments du contrat (acte d'engagement, cahier des charges...) proposé par le candidat.

--- Monsieur le Président demande donc aux membres du conseil communautaire de délibérer sur le choix du maître d'œuvre.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaires :

- **attribuent le marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction de la cantine/garderie/salle d'activités sur la commune de Montfort à ACAMP ARCHITECTES,**
- **autorisent Monsieur le Président à signer les éléments de mission avec M. SAUVAGEON.**

Modification du plan de financement :

--- Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que, par délibération du 30 septembre 2013, un plan de financement prévisionnel du projet a été arrêté.

--- Après ajustements, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Acquisition du terrain	- €	Mise à disposition du terrain	- €
Coût net de la construction	530 000€	Région 30%	195 000€
Maîtrise d'œuvre et études diverses	68 000€	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (35%)	227 500€
Mobilier et aménagement intérieur	30 000 €	Département 15 %	97 500€
Aménagement extérieur	20 000 €	autofinancement	130 000€
Frais de publicité	2 000 €		
TOTAL GENERAL	650 000€	TOTAL GENERAL	650 000 €

--- Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de l'autoriser à demander des subventions sur cette base.

Il précise, sur question de M. VEYAN, que si certaines subventions ne sont pas accordées, la C.C.L.V.D. pourrait avoir recours à l'autofinancement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **valide le plan de financement prévisionnel de l'opération tel qu'exposé ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président à demander les subventions correspondantes.**

6 - ETUDE SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

--- Monsieur le Président indique que, lors des dernières réunions du Bureau de la C.C.L.V.D., la prise de compétences supplémentaires a été abordée, parmi lesquelles la compétence « eau potable et assainissement collectif ».

Par ailleurs, il rappelle que, conformément à la décision du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2013, Mme Camille VEILLERETTE a été recrutée au poste de chargée de mission, pendant les congés de maternité de la Directrice puis de la Chargée de mission, afin de conserver les effectifs de la C.C.L.V.D.

--- Ainsi, avant tout prise de compétence, Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'étudier en interne l'opportunité de cette prise de compétence, et de missionner à cet effet Mme Camille VEILLERETTE.

M. VEYAN demande si un cahier des charges existe. Monsieur le Président répond qu'il a été fourni à Peipin lors de la première étude sur le sujet.

M. TRABUC souhaite préciser que la décision de réaliser une étude n'emporte pas nécessairement celle de prendre la compétence.

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- ***décide de procéder à une étude d'opportunité sur le transfert de compétence « eau potable et assainissement collectif » à la C.C.L.V.D.,***
- ***confie à Madame Camille VEILLERETTE, la réalisation de cette étude.***

7 - COMPETENCE GARANTIES DES EMPRUNTS

--- Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de reporter cette décision à une date ultérieure. Les éléments nécessaires à cette décision n'étant pas tous réunis.

--- Néanmoins, il indique qu'il était question de savoir si la CCLVD souhaite se doter de la compétence « garantie des emprunts » ce qui, comme le souligne M. ROUCAUD, ne figure pas dans les statuts actuels de la Communauté.

Elle pourrait se traduire par l'ajout, dans le paragraphe 5.4. (Politique du logement) des statuts de la CCLVD, de l'alinéa suivant : « Garantie des emprunts contractés par les organismes sociaux publics ».

8 - RYTHMES SCOLAIRES

--- Monsieur le Président rappelle que l'organisation de la semaine scolaire des communes-membres de la C.C.L.V.D., présentée lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2013, est la suivante :

	Salignac	CVSD	Aubignosc	Montfort	Peipin
Lundi, mardi, jeudi, vendredi (matin)	8h30-11h30	8h45-11h45	8h30-12h	8h45-12h	8h30-11h30
(après-midi)	13h15-15h30	13h15-15h30	13h30-15h15	13h30-15h30	13h30-15h45
Mercredi	9h-12h	8h45-11h45	8h30-11h30	9h-12h	8h30-11h30

--- Il indique que cette organisation a été transmise aux deux Inspecteurs de l'éducation nationale concernés, mais que le Directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes-de-Haute-Provence demande à la CCLVD les horaires dévolus aux activités pédagogiques complémentaires (A.P.C.).

--- L'organisation des A.P.C. relevant des conseils des maîtres, Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de leur laisser le soin de décider de cette organisation, mais d'autoriser le Bureau à engager la réflexion sur l'organisation des temps d'activités périscolaires, le cas échéant dans le cadre d'un PEDT.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire :

- ***décident de la transmission au Directeur académique des services de l'Education nationale l'organisation de la semaine scolaire telle qu'exposée ci-dessus,***
- ***autorisent le Bureau à organiser les temps d'activités périscolaires, notamment par le recrutement d'animateurs.***

9 - ADHESION DES COMMUNES DE GANAGOBIE, LES MEES ET PEYRUIS AU SMIRTOM

--- Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire que, par décision préfectorale, la Commune de LES MEES a intégré la Communauté de Communes de Moyenne Durance (C.C.M.D) le 1^{er} Janvier 2014. Cette intégration a entraîné la dissolution du SEDEM de Peyruis puisque le territoire du syndicat est entièrement compris dans le périmètre de la C.C.M.D., compétente en matière de collecte et traitement des ordures ménagères.

La C.C.M.D entend adhérer au Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement de Ordures Ménagères (S.M.I.R.T.O.M.) pour le territoire des communes de GANAGOBIE, LES MEES et PEYRUIS, et a formulé cette demande d'adhésion par délibération en date du 15 Janvier 2014.

--- Monsieur le Président rappelle que la C.C.L.V.D. a en charge la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (§ 5.3 des statuts). Pour cela, elle adhère au S.M.I.R.T.O.M. et y figure en représentation-substitution de ses communes-membres.

--- Il appartient donc à la C.C.L.V.D. de délibérer sur cette adhésion.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'adhésion de la C.C.M.D. au S.M.I.R.T.O.M., en représentation-substitution des communes de GANAGOBIE, LES MEES, et PEYRUIS.

10 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

--- Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de procéder à une décision modificative budgétaire pour permettre d'honorer l'intégralité du paiement au FNGIR. Le montant dû a été revalorisé par les services fiscaux de 252 493 € à 254 278 €.

La décision modificative proposée est la suivante :

En section de fonctionnement – Dépenses :

- Chap. 022 – Compte 022 Dépenses imprévues : - 1 785,00 €
- Chap. 014 – Compte 73923 Reversement sur FNGIR : + 1 785,00 €

--- Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de délibérer sur cette décision modificative budgétaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ***adopte la décision modificative budgétaire, telles qu'exposée ci-dessus, concernant le budget 2013,***
- ***autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires.***

11 - QUESTIONS DIVERSES

Petite Enfance et périscolaire :

Monsieur TRABUC indique que la construction d'une crèche pourrait être utile à Salignac, où la capacité en nourrices serait insuffisante.

Monsieur VEYAN indique qu'il existe à Peipin une micro-crèche, dont l'on pourrait s'inspirer, et que les effectifs actuels de l'école ne permettent plus aujourd'hui de recevoir des enfants de moins de 3 ans.

Il ajoute qu'une réflexion autour des garderies-lieux d'accueils et cantines pourrait être utilement menée sur le territoire.

Ecole de Châteauneuf-Val-Saint-Donat :

Monsieur FLAMEN D'ASSIGNY demande à ce que les fenêtres de l'école soient réparées.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS
A LA SEANCE DU 16 JANVIER 2014

M. Michel LAUFERON

M. Michel FLAMEN D'ASSIGNY

Mme Marie-José ESTUBIER

Mme Delphine FERRIGNO

M. René AVINENS

Mme Nathalie CESARINI

M. Frédéric ROBERT

M. Alain BOSCO

M. Paul ROUCAUD

Mme Nicole PETIT

M. Christian TRABUC

Mme Isabelle MORINEAUD

M.Yvette PELEGRINA

M. Alain RAVEL

M. Benoit PROST

M. Pierre VEYAN

M. Pierre LAGARDE

M. Farid RAHMOUN